



Independent observer
of the Global Fund

Travaux de perfectionnement de la méthodologie d'allocation du Fonds mondial pour 2020/2022 en cours

Le Premier ministre Justin Trudeau prononce une allocution à la séance de clôture de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial à Montréal (Québec), le 17 septembre 2016

Source : [Site Web](#) du Bureau du Premier ministre

Les travaux sur le perfectionnement de la méthodologie et de la procédure à suivre pour les allocations 2020/2022 ont déjà commencé. La méthodologie ne devrait pas être très différente de celle utilisée pour les allocations 2017/2019. Le plus gros de l'activité d'ici à l'annonce des allocations 2020/2022 — attendue vers la fin de 2019 — se situera au niveau du Pôle de la politique et de la stratégie du Secrétariat et du Comité de la stratégie du Conseil d'administration.

À sa réunion de mars 2018, le Comité de la stratégie a discuté des leçons tirées des allocations 2017/2019 et convenu de la procédure à adopter pour les allocations 2020/2022, et a notamment fixé le calendrier et identifié qui est responsable de chaque étape (voir le tableau).

Tableau : Étapes clés d'élaboration de la méthodologie et de la procédure relatives aux allocations 2020/2022

Année	Trimestre	Étape clé
2018	T3	Orientations du Comité de la stratégie sur les aspects de la méthodologie à perfectionner
	T4	Examen des options de perfectionnement par le Comité de la stratégie
2019	T1	Recommandation de méthodologie actualisée par le Comité de la stratégie

Approbation
des
paramètres
techniques
par le
Comité de
la
Stratégie *

	Approbation de la méthodologie d'allocation par le Conseil d'administration
T2	Approbation des priorités d'investissement à effet catalyseur par le Conseil d'administration
	Approbation des paramètres d'ajustement qualitatif par le Comité de la stratégie
T3	Disponibilité des supports de candidature
	Rapport du Secrétariat au Comité de la stratégie sur la procédure d'ajustement qualitatif
T4	Approbation des sources de financement par le Conseil (c.-à-d. fonds disponibles pour les allocations)
	Annonce des allocations

* Les discussions avec les partenaires techniques commenceront à la mi-2018.

En ce qui concerne ce qui a bien fonctionné pour la méthodologie d'allocation 2017/2019, le Secrétariat a identifié les facteurs suivants :

- le Secrétariat et le Comité de la stratégie se sont mis d'accord dès le départ sur les aspects à perfectionner ;
- il y a eu une collaboration efficace entre le Secrétariat, le Comité de la stratégie, les partenaires techniques et les circonscriptions du Conseil d'administration ;
- l'impact des différentes améliorations envisagées a été rigoureusement évalué ; et
- il y a eu une procédure d'ajustement qualitatif transparente, rigoureuse et responsable.

Note de la rédaction : Lorsque le Secrétariat qualifie la procédure d'ajustement qualitatif de « transparente » et « responsable », il veut dire qu'il s'est montré transparent et a rendu des comptes au Conseil d'administration concernant les facteurs utilisés aux fins des ajustements. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'application des ajustements qualitatifs a été tout sauf transparente pour l'univers plus large du Fonds mondial.

Le Secrétariat a également identifié plusieurs difficultés associées à la méthodologie et à la procédure d'allocation pour 2017/2019.

Premièrement, le délai entre l'approbation des sources de financement par le Conseil d'administration et la finalisation des allocations était très court. Pour y remédier pour le cycle 2020/2022, le Secrétariat prévoit de préparer des scénarios reposant sur différents résultats de reconstitution des ressources. Cela aidera par exemple à déterminer si une faible reconstitution des ressources nécessitera de modifier la méthodologie d'allocation.

Deuxièmement, les priorités d'investissement à effet catalyseur ont été approuvées juste avant l'annonce des allocations (en novembre 2016). Il était trop tard pour mettre en œuvre les priorités en temps opportun. Pour le cycle 2020/2022, il est prévu que le Conseil d'administration approuve les priorités d'investissement à effet catalyseur durant le second trimestre 2019.

À cet égard, le Fonds mondial a déclaré qu'il y avait des inefficacités au niveau de la portée et de la procédure de définition des priorités d'investissements à effet catalyseur en raison d'un manque de clarté concernant le rôle des parties prenantes. Pour y remédier pour le cycle 2020/2022, un processus coordonné par le Secrétariat – au moyen de « salles de crise » et d'autres plateformes de coordination – sera élaboré et mis en œuvre sous la supervision du Comité de la stratégie.

Pour ceux d'entre vous qui pensent déjà à la sixième reconstitution des ressources...

En 2017/2019, le montant disponible pour les allocations était de 11,1 milliards de dollars. Ce montant était constitué de 10,0 milliards de dollars nets récoltés dans le cadre de la cinquième reconstitution des ressources (déduction faite des dépenses de fonctionnement du Fonds mondial) plus 1,1 milliard de dollars de prévision de fonds inutilisés de la période d'allocation 2014/2016. Étant donné que des améliorations ont été enregistrées en termes d'absorption et d'optimisation de portefeuille, on peut s'attendre à ce qu'il y ait moins de fonds inutilisés pour la période 2020/2022. Cela signifie que l'objectif de collecte de fonds pour la sixième reconstitution des ressources devra être plus élevé que celui de la dernière reconstitution, rien que pour permettre au Fonds mondial de maintenir le niveau de financement.

Les informations sur lesquelles repose cet article proviennent du Secrétariat du Fonds mondial.

Souhaitez-vous réagir à cet article (ou à tout autre article de l'OFM) ? Veuillez adresser vos commentaires au rédacteur en chef à l'adresse suivante : editorGFO@aidspan.org. Vos commentaires nous sont précieux.

[Read More](#)
